

Æduis Segusiavisque (1), *qui sunt finitimi Provinciae* (liv. VII, ch. LXIV).

CHAPITRE V.

Fin des Ambarres. — Division des Gaules par Auguste.

I. Les Ambarres disparurent à l'époque de la grande division territoriale et politique qui fut opérée par Auguste. Strabon, Pline et Ptolémée, qui font connaître le nom des peuples conservés dans cette division, ne parlent en aucune manière des Ambarres dont, après César, l'on ne retrouve aucune espèce de trace, pendant l'époque gallo-romaine.

II. César apporta de grands ménagements dans le gouvernement des Gaules, parce que la Narbonnaise ayant en général embrassé le parti de Pompée, il cherchait à se créer, parmi les peuples qu'il avait vaincus, des amis et des partisans propres à le seconder dans ses projets de dictature. La Narbonnaise était appelée, par les Romains, la *Province*, depuis qu'ils l'avaient subjuguée: « La Gaule entière, dit César (liv. I, ch. I), se divise en trois parties: l'une habitée par les Belges, une autre par les Aquitains, la troisième par les peuples nommés Gaulois dans notre langue et Celtes dans la leur. » César, sans rien changer à la division de chaque peuple ou *Civitas* qui composait les trois Gaules, fit de celles-ci une grande division militaire, un seul gouvernement civil, enfin une seule province romaine à laquelle il donna le nom de *Gaule-Chevelue*. Ainsi, il est hors de

droite du Rhône, dans le département de l'Ain, même le Bugey, où le nom, dit-il, de *Seguzio* s'est conservé par les médailles pendant plusieurs siècles.

(1) M. Aug. Bernard, dans ses *Origines du Lyonnais* (p. 13), dit qu'il a vérifié, à la Bibliothèque nationale de Paris, le manuscrit du XII^e ou XIII^e siècle des *Commentaires de César*, qui a appartenu à de Thou, et qu'aux deux endroits où les *Segusiaves* se trouvent mentionnés dans le livre VII, leur nom est écrit : *Segusiauis*, au datif.